

Toulouse, le 6 novembre 2019

<p>LETTRE OUVERTE AUX ACTIONNAIRES PUBLICS DE L'AEROPORT C'EST L'HEURE DES COMPTES : LES TOULOUSAINS JUGERONT</p>

L'assemblée générale des actionnaires d'ATB vient de se réunir pour se répartir un joli pactole de dividendes soit :

4,05 millions d'euros pour la CCI
1,62 millions d'euros pour l'Etat
810 000€ pour Toulouse-Métropole
810 000€ pour le Conseil Régional
810 000€ pour le Conseil Départemental
8,1 millions d'euros pour Casil

Dans cette affaire, les collectivités se sont fait avoir comme des bleus et une petite résistance aux côtés du Collectif contre la privatisation de l'aéroport aurait pu changer la donne face à une justice précautionneuse.

Bref, la messe est dite : après avoir lessivé les réserves de l'aéroport, ridiculisé les collectivités, laissé une situation environnementale catastrophique, Casil Europe tire sa révérence.

Alors, que faire de cet argent que les collectivités viennent malgré tout d'empocher, après force cris et chuchotements ? une seule solution pour un bon emploi à cet argent qui devrait leur brûler les doigts c'est que ces sommes soient directement affectées à la protection de l'environnement sonore et chimique des villes et quartiers de Toulouse impactés par la pollution directement imputable à l'activité de l'aéroport.

Les riverains ont des propositions :

- ✓ à l'instar du Conseil départemental qui a déjà reversé intégralement 800 000 € lors d'une précédente répartition de dividendes pour insonoriser le collège Nicolas Vauquelin, la Métropole et la Région peuvent insonoriser qu'une école, qu'un lycée.
- ✓ la Métropole peut installer des capteurs de pollution à des endroits impactés par le trafic aérien.
- ✓ L'Etat peut racheter les habitations des personnes qui ne peuvent plus vivre dans cet environnement dégradé.
- ✓ Les collectivités peuvent financer des organismes indépendants de surveillance des aéroports y compris l'observatoire des autorisations de construire autour de Toulouse-Blagnac.

Contacts : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33 Stéphane Borrás 06 87 10 66 48